

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

CENTRAUREO

2. Composition qualitative et quantitative

Un comprimé intra-utérin de 13 g contient :

Substance(s) active(s) :

Chlortétracycline(sous forme de chlorhydrate) 0,50 g

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Comprimé intra-utérin.

4.1. Espèces cibles

Bovins (vaches) et chevaux (juments).

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les vaches et les juments :

- Traitement des infections post-partum dues à des germes sensibles à la chlortétracycline : métrites, renversement de l'utérus, non-délivrance.

4.3. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'allergie connue à la chlortétracycline ou à toute autre substance du groupe des tétracyclines.

Ne pas utiliser en cas de résistance connue aux tétracyclines.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Aucune.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Ne pas manipuler ce produit en cas d'allergie connue aux tétracyclines.

Ne pas fumer, boire ou manger pendant l'utilisation du produit.

En cas de réaction après exposition au produit (éruption cutanée par exemple), consulter un médecin.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Comme pour toutes les tétracyclines, des réactions allergiques et de photosensibilité peuvent être rarement observées.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

La spécialité n'est pas destinée à être utilisée chez les femelles en gestation.

L'innocuité de la spécialité chez les femelles en lactation n'a pas été étudiée. Cependant, du fait d'une absorption négligeable, pendant la lactation, la spécialité peut être utilisée après évaluation du rapport bénéfice/risque par le vétérinaire.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voie intra-utérine.

Introduire 1 à 4 comprimés dans l'utérus selon la taille de l'animal et la gravité de l'infection.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Voir la rubrique « Effets indésirables ».

4.11. Temps d'attente

Bovins et équins :

Viande et abats : 7 jours.

Lait : zéro jour.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : Anti-infectieux gynécologique, antibiotique du groupe des tétracyclines.

Code ATC-vet : QG01AA08.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

La chlortétracycline est un antibiotique appartenant à la famille des tétracyclines. In vitro, la chlortétracycline est principalement bactériostatique. La chlortétracycline exerce son activité par inhibition de la synthèse protéique de la cellule bactérienne. La division cellulaire et la formation de la paroi cellulaire, en particulier, sont perturbées. La chlortétracycline se lie aux récepteurs de la sous-unité 30S des ribosomes bactériens, ou ils interfèrent avec la liaison de l' aminoacyl-ARN de transfert au niveau du site accepteur du complexe ARN messenger-ribosome.

La chlortétracycline est un antibiotique actif sur de nombreux germes à Gram positif et à Gram négatif, les mycoplasmes et les rickettsies (*Coxiella burnetii*) et *Chlamydia*.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Après administration intra-utérine des comprimés gynécologiques, l'absorption de la chlortétracycline est négligeable.

6.1. Liste des excipients

Lactose monohydraté

Carboxyméthylamidon sodique (A)

Stéarate de magnésium
Povidone K30
Saccharose

6.2. Incompatibilités majeures

Aucune connue.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

6.4. Précautions particulières de conservation

A conserver à une température ne dépassant pas 25° C.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Boîte PVC
Plaquette thermoformée PVC-aluminium

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

VIRBAC
1ERE AVENUE 2065 M L I D
06516 CARROS CEDEX

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/8658117 4/1988

Boîte de 10 comprimés intra-utérins
Boîte de 10 plaquettes de 1 comprimé intra-utérin
Boîte de 100 plaquettes de 1 comprimé intra-utérin

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

06/05/1988 - 03/04/2013

10. Date de mise à jour du texte

21/08/2014